

Délibération du conseil municipal du 17 septembre 2026 n°D2026_58

Publiée sur le site internet de la commune le : 22 septembre 2026
MASSAROTTI Yves, maire de la commune de Vougy

L'an deux-mille-vingt-six, le dix-sept septembre à dix-neuf heures, les membres composant le conseil municipal de la commune de Vougy légalement convoqués le 9 septembre 2026, conformément aux dispositions de l'article L.2121-10 du code général des collectivités territoriales, se sont réunis dans la salle annexe de la mairie située 1 route de Genève à Vougy, sous la présidence de M. MASSAROTTI Yves, maire de la commune de Vougy.

Présents : 15

Quorum atteint

Absents : 5, dont 3 ayant donné pouvoir :

- AKKAOUI Clémence ayant donné procuration à PASQUALIN Martine
- AZZOPARDI Karen ayant donné procuration à LEDRU Sindy
- BOUACHRAOUI Saïda ayant donné procuration à PEPIN Nathalie

Votants : 18

Secrétaire de séance : Mme CAPRI Brigitte, en conformité avec l'article L.2121-15 du CGCT, a été désignée par le conseil municipal pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'elle a acceptées.

NOM Prénom	Présent	Absent	NOM Prénom	Présent	Absent
MASSAROTTI Yves	X		GENOVA Antonio	X	
LAURENSON David		X	PEPIN Nathalie	X	
CAPRI Brigitte	X		AZZOPARDI Karen		X
DÉPOISIER Mathieu	X		DEPOISIER Fabrice		X
PASQUALIN Martine	X		LEDRU Sindy	X	
VALENTINI Christian	X		VOTTERO Cédric	X	
MENEGON Daniel	X		AKKAOUI Clémence		X
SCANU Stéphane		X	DEBBICHE Frédérique	X	
DECROUX Elisabeth	X		JACQUARD Hervé	X	
BOUACHRAOUI Saïda	X				

OBJET : PERSONNEL COMMUNAL - CONVENTION DE MISE À DISPOSITION D'UN AGENT DE MANIÈRE PONCTUELLE

Monsieur le maire :

- fait part de la demande de Monsieur le maire de FILLINGES pour la signature d'une convention de mise à disposition d'un agent (de manière ponctuelle) entre les deux collectivités, en vue de renforcer de manière ponctuelle, son service comptabilité, en raison d'une réorganisation de ses services ;
- donne lecture d'un projet de convention tripartite entre les communes de VOUGY, FILLINGES et l'agent concerné.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ACCEPTE la mise à disposition d'un agent, de manière ponctuelle de la commune de FILLINGES.
- AUTORISE le maire à signer ladite convention annexée à la présente.

La secrétaire de séance,


CAPRI Brigitte

Le Maire,

MASSAROTTI Yves



Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus. Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal.